



Article 29 de la Loi Energie-Climat

Rapport Entité 2021

Le présent rapport répond aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

Le plan du rapport suit celui du décret d'application.

Plan du rapport

I.	Informations relatives à la démarche générale de l'entité	3
a.	Présentation résumée de la démarche ESG	3
b.	Informations des souscripteurs	5
c.	Listes des produits Articles 8 et Article 9	6
d.	Initiatives de place	6
II.	Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	8
a.	Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG 8	
b.	Renforcement des capacités internes de l'entité	8
III.	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	9
a.	Supervision de la stratégie ESG de la Société de Gestion	9
b.	Politique de rémunération	9
c.	Intégration des critères ESG dans le règlement du conseil d'administration	10
IV.	Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	10
a.	Périmètre des investissements et produits concernés par la stratégie d'engagement	10
b.	Politique de vote	10
c.	Bilan de la stratégie d'engagement	11
V.	Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	12
VI.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	12
VII.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ...	12
VIII.	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	13
IX.	Impacts de la Loi Rixain	13

CIC Private Debt est un acteur du financement à destination des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) européennes, le plus souvent françaises. En raison des réglementations en place mais aussi des moyens humains et financiers des PME et ETI, la problématique de la disponibilité des données est encore forte dans cette catégorie de sociétés. De plus, étant un acteur de la dette, CIC Private Debt n'est pas actionnaire des sociétés en portefeuille.

Compte tenu de ces éléments, la disponibilité, la qualité et l'homogénéité des données fournies par les entreprises, sont variables. Les estimations fournies par la Société de Gestion dans ce rapport sont à prendre avec précaution, voire n'ont pas pu être réalisées.

I. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

a. Présentation résumée de la démarche ESG

Pour rappel, CIC Private Debt opère dans le secteur de la dette privée à destination de PME et ETI européennes et majoritairement non cotées. La Société de Gestion est une filiale indépendante du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui déploie plusieurs stratégies : Mezzanine & Unitranches, Senior Mid Cap, Senior Large Cap et Infrastructure.

Depuis plusieurs années, CIC Private Debt développe sa démarche sur les enjeux extra-financiers. Cette démarche est formalisée dans la Politique ESG mise à jour en mai 2021 et publiée sur le site internet de la Société de Gestion :

https://www.cic-privatedebt.eu/partage/fr/CSD-CIC/CIC-PRIVATE-DEBT/telechargements/CIC-Private_Debt-Politique-ESG.pdf

La Politique ESG intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à chaque étape du cycle de financement de CIC Private Debt.

Politiques sectorielles

En premier lieu, CIC Private Debt a défini des politiques d'exclusions sectorielles afin de limiter son exposition aux secteurs considérés comme à risque d'un point de vue ESG. Ces politiques d'exclusions sectorielles sont le résultat des politiques sectorielles du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la vision de CIC Private Debt. Les secteurs concernés sont les suivants :

- Charbon
- Energies fossiles
- Défense
- Tabac
- Pornographie
- Jeux d'argent

Le détail des critères d'exclusion est disponible dans la politique ESG publiée sur le site internet de CIC Private Debt.

Périmètre : Les politiques sectorielles s'appliquent à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Analyse ESG pré-investissement

Outre les politiques d'exclusions sectorielles, et avant tout financement, CIC Private Debt réalise une analyse ESG pré-investissement pour chaque financement de société envisagé. L'objectif de cette analyse est d'identifier les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Pour cela, la chargée de projets ESG, en collaboration avec les équipes d'investissement, collecte les données à disposition (due diligences, audits, site internet...) et analyse les risques sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ces risques peuvent peser sur les enjeux ESG eux-mêmes ainsi que sur la société, le principe de double matérialité est pris en compte dans cette analyse.

L'analyse ESG pré-investissement est retranscrite dans une grille ESG pré-investissement. L'analyse ESG, et donc le contenu de la grille ESG pré-investissement, sont variables selon les sociétés évaluées. En effet, chaque société a des enjeux ESG matériels différents selon son activité, sa taille, son historique etc. A titre d'exemple, voici une synthèse de certains éléments pris en compte dans l'analyse ESG pré-investissement :

Environnement

- Capacité à mesurer et réduire son impact ou son exposition au changement climatique ;
- Capacité à mesurer, gérer et revaloriser les déchets générés par la société ;
- Capacité à mesurer et réduire la consommation d'eau et capacité à garantir la qualité de l'eau utilisée ;
- Capacité à prendre en compte la biodiversité dans le fonctionnement de la société et au niveau de son implantation ;
- Existence de litiges environnementaux ;

Social

- Capacité à prendre en compte, suivre et améliorer les aspects liés à la santé et la sécurité des employés ;
- Capacité à mettre en place de bonnes pratiques en terme de management du capital humain ;
- Capacité à promouvoir la diversité et l'inclusion ;
- Existence de litiges sociaux ;

Gouvernance

- Capacité à promouvoir des pratiques éthiques ;
- Capacité à identifier et gérer les risques de la chaîne de valeur ;
- Capacité à mettre en place une gouvernance RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ;
- Existence de litiges éthiques.

La grille ESG pré-investissement est un prérequis pour le financement et fait partie intégrante du dossier présenté en comité d'investissement.

Périmètre : L'analyse ESG pré-investissement s'appliquent à tous les fonds gérés par CIC Private Debt.

Rapport ESG

Une fois les sociétés en portefeuille, CIC Private Debt réalise annuellement des rapports ESG. Ces rapports ont pour but d'assurer le suivi d'indicateurs ESG des sociétés en portefeuilles et d'informer les investisseurs sur les caractéristiques ESG des fonds. Les rapports ESG sont élaborés avec l'aide d'un cabinet externe spécialisé en ESG et se mettent en œuvre en plusieurs étapes :

- Envoi d'un questionnaire élaboré avec le cabinet ESG répondant aux exigences de CIC Private Debt, aux pratiques de marché et aux réglementations ;
- Collecte des données pour chacune des sociétés en portefeuilles ;
- Analyse des données par le cabinet ESG ;
- Consolidation des données dans un rapport ESG envoyés aux investisseurs.

Périmètre : Les rapports ESG sont réalisés pour quatre de nos fonds, tous les fonds de la stratégie Senior Mid Cap, soit 3 fonds, et le fonds en cours d'investissement de la stratégie Mezzanine & Unitranche.

Pour le moment, il n'y a pas de rapport ESG pour les fonds déjà déployés de la stratégie Mezzanine & Unitranche, car ceux-ci sont en cours de désinvestissement.

Concernant les stratégies Senior Large Cap et Infrastructure, le manque de données empêche la réalisation de rapports ESG. En effet, les données sont insuffisantes et trop hétérogènes pour produire des rapports ESG pour ces deux stratégies.

b. Informations des souscripteurs

CIC Private Debt informe ses souscripteurs de différentes manières et à différents moments de l'investissement. Avant la période d'investissement, les documents suivants sont communiqués aux investisseurs et peuvent comprendre des informations sur les sujets ESG :

- Documents réglementaires des fonds ;
- Documents commerciaux des fonds ;
- Politique ESG disponible sur le site internet de CIC Private Debt ;
- Réponses aux due diligences.

A noter que le contenu et la quantité d'informations peut varier dans les précédents documents selon les fonds et leurs spécificités ESG.

Pendant la période d'investissement, les investisseurs reçoivent des informations sur l'ESG par le biais de :

- Rapports annuels de gestion comprenant des informations ESG ;
- Rapports ESG annuels pour certains fonds (voir précédemment) ;
- Présentation annuelle aux investisseurs comprenant une partie sur l'ESG pour certains fonds.

En outre, l'équipe de CIC Private Debt se tient toujours disponible pour répondre aux demandes ad hoc des investisseurs quel que soit l'étape de l'investissement.

c. Listes des produits Articles 8 et Article 9

Au 31/12/2021, aucun fonds géré par CIC Private Debt n'est Article 8 ou Article 9 selon la classification SFDR.

d. Initiatives de place

Pour affirmer publiquement sa volonté de faire évoluer les pratiques, CIC Private Debt s'engage dans les initiatives de place pour une finance plus responsable. Cet engagement permet non seulement de garantir la solidité de la démarche ESG mais aussi de promouvoir l'évolution du secteur de la finance en général. Les initiatives de place permettent entre autre d'uniformiser les pratiques ESG au sein du secteur et donc transformer durablement les manières de faire.



CIC Private Debt adhère aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)**, initiative internationale pour la promotion de la finance responsable à travers six principes. Grâce à leur adhésion, les signataires des PRI s'engagent à mettre en place ces principes lorsque cela est compatible avec leur responsabilité fiduciaire.

- Principe 1 : Incorporer les enjeux ESG à l'analyse des investissements et au processus de prise de décision.
- Principe 2 : Prendre en compte les enjeux ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- Principe 3 : Chercher des informations appropriées des enjeux ESG concernant les entités dans lesquelles nous investissons.
- Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de l'investissement.
- Principe 5 : Travailler de concert pour accroître l'efficacité dans l'application des Principes.
- Principe 6 : Signaler chacun des activités et les progrès effectués dans l'application des Principes.



CIC Private Debt est signataire de deux chartes promues par France Invest. Celles-ci ont pour but de changer les pratiques des signataires mais également celles des sociétés en relation avec ces signataires.

La **Charte Engagement de France Invest** est composée de seize engagements couvrant les domaines suivants : enjeux économiques, sociaux et humains, environnementaux et bonne gouvernance. Cette initiative cible particulièrement les acteurs financiers du marché français. Encore une fois, une telle initiative est primordiale pour que les pratiques évoluent de manière harmonisée.

CIC Private Debt a également adhéré à la **Charte Parité de France Invest**. Cet enjeu est particulièrement présent dans le domaine de la finance où une majorité de postes sont occupés par des hommes notamment dans les instances de décision. A travers sa signature, CIC Private Debt s'engage à améliorer l'équilibre femmes hommes dans son effectif.



CIC Private Debt a rejoint **l'Initiative Climat International** pour travailler spécifiquement sur le réchauffement climatique. En effet, l'enjeu climatique est particulier car très lié à la finance : la bonne orientation des ressources financières est décisive dans la lutte contre le changement climatique. Les politiques d'investissement ou au contraire de désinvestissement sont un réel levier de pression pour inciter les sociétés à améliorer leur impact sur le climat. L'iCi est un groupe de travail ayant pour objectif la collaboration entre acteurs du secteur et l'émergence de solutions sur le thème du climat.

II. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

a. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

En juillet 2021, CIC Private Debt a recruté une chargée de projets ESG dédiée à temps plein à l'organisation et l'approfondissement de la démarche ESG de la Société de Gestion. Avec 27 collaborateurs au 31/12/2021, la chargée de projets ESG représente 3.7% des ETPs (Equivalent Temps Plein) de CIC Private Debt.

A noter qu'au niveau opérationnel, toute l'équipe de CIC Private Debt participe à la démarche ESG de la Société de Gestion et notamment les équipes d'investissement.

CIC Private Debt collabore continuellement avec un cabinet de conseil en ESG externe. Celui-ci est intervenu sur plusieurs sujets cependant la mission principale du cabinet ESG est d'accompagner CIC Private Debt dans la collecte et l'analyse des données ESG pour les rapports ESG annuels.

En excluant, l'ETP Chargée de Projets ESG, les dépenses liées à l'ESG en 2021 s'élèvent à environ 65577 euros dont la grande majorité concerne le cabinet de conseil en ESG. La part restante est liée à des frais de formation.

b. Renforcement des capacités internes de l'entité

Afin de renforcer les capacités internes de l'entité, CIC Private Debt a recruté une chargée de projets ESG en juillet 2021. Ce poste est dédié à temps plein au développement de la démarche ESG de la Société de Gestion.

Un dialogue continu est entretenu avec toute l'équipe de CIC Private Debt y compris avec les équipes d'investissement afin de former et sensibiliser les collaborateurs sur les sujets ESG. En 2021, deux formations ESG ont été dispensées aux collaborateurs de CIC Private Debt.

Par ailleurs, chaque nouveau collaborateur reçoit une formation sur l'ESG à son arrivée. Cette formation comprend une présentation de la notion d'ESG ainsi qu'une présentation de la politique ESG de la Société de Gestion.

Des améliorations ont également été apportées sur le site internet. Une page dédiée à l'ESG a été créée. Celle-ci se divise en deux catégories :

- Les informations sur la politique ESG ;
- Les informations sur l'initiative philanthropique *CIC Private Debt Foundation*.

III. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

a. Supervision de la stratégie ESG de la Société de Gestion

La gouvernance ESG s'organise de la manière suivante : la chargée de projets ESG est en charge de tous les sujets ESG. Celle-ci est supervisée par la Secrétaire Générale de CIC Private Debt.

En raison du nombre de collaborateurs et de l'organisation relativement horizontale, le dialogue sur les questions ESG est facilité. Toutefois, afin de formaliser ce dialogue interne, un Comité ESG a été créé en 2021. Celui-ci permet ainsi de structurer le sujet dans l'organisation interne. Il se compose de six membres :

- Le Président
- Le Directeur Général Adjoint
- Le Responsable du Pôle Senior Mid Cap
- La Secrétaire Générale
- La Responsable Relations Investisseurs
- La Chargée de Projet ESG

b. Politique de rémunération

La société de gestion intègre le respect de l'analyse des critères en matière de durabilité comme l'un des critères de détermination de l'enveloppe globale de rémunération variable conformément au Règlement SFDR.

Par ailleurs, concernant en particulier les Directeurs d'investissement, ceux-ci intègrent de façon générale les critères ESG dans l'évaluation des actifs sous-jacents des Fonds et dans leur processus de décision d'investissement, conformément à la Politique ESG de la Société. Ceci concerne plus encore les Directeurs d'investissement impliqués dans la gestion de Fonds catégorisés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement SFDR.

Dans ce cadre, les Directeurs d'investissement se verront fixer des objectifs annuels en lien avec la prise en compte de ces critères ESG et des risques en matière de durabilité.

En conséquence, selon l'importance de la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement incombant aux Directeurs d'investissement, la rémunération variable prendra notamment en compte : l'analyse des données collectées auprès des actifs sous-jacents (notamment dans le cadre du remplissage de la grille d'analyse ESG telle que décrite dans la Politique ESG de la Société), l'analyse des impacts des risques en matière de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur des actifs sous-jacents ou encore la qualité et l'importance du dialogue entre les Directeurs d'investissement et le management des sociétés en portefeuille concernant les informations ESG.

c. Intégration des critères ESG dans le règlement du conseil d'administration

Non applicable.

IV. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

a. Périmètre des investissements et produits concernés par la stratégie d'engagement

CIC Private Debt est une société de gestion en dette privée. Sauf cas exceptionnels, CIC Private Debt n'est pas au capital des sociétés en portefeuille et n'a généralement pas la possibilité d'exercer une politique de vote y compris sur les sujets ESG.

Afin de s'engager autrement auprès des sociétés en portefeuilles, CIC Private Debt a mis en place plusieurs mesures.

Tout d'abord, CIC Private Debt réalise des rapports annuels ESG. L'objectif de ces rapports ESG est triple : premièrement permettre à l'équipe de CIC Private Debt de mieux comprendre les pratiques des sociétés en portefeuilles et deuxièmement informer les investisseurs sur la prise en compte de l'ESG dans leurs investissements. Cependant, les rapports ESG sont également un instrument de sensibilisation des sociétés en portefeuilles. En effet, le questionnaire montre aux sociétés l'importance des sujets ESG pour CIC Private Debt. Elaboré en prenant en compte les pratiques de marché, le questionnaire donne aussi des indications aux sociétés sur les exigences du marché et les contraintes réglementaires actuelles et à venir. Pour certaines sociétés, le questionnaire incite à collecter des données qui jusque-là n'étaient pas suivies. Pour d'autres, le questionnaire permet d'identifier les enjeux ESG qui émergent au niveau de la réglementation par exemple.

Concernant le fonds de Mezzanine & Unitranche en cours d'investissement, CIC Private Debt approfondit son engagement avec les sociétés. En effet, afin d'établir un dialogue, un entretien est organisé pour chaque société entre le management, le cabinet ESG et la Chargée de Projets ESG. Cet échange d'environ une heure est l'occasion d'approfondir le questionnaire rempli par la société, de comprendre les enjeux ESG matériels pour la société et de formuler des recommandations liées à ces enjeux identifiés.

Enfin, CIC Private Debt soutient la promotion des ajustements des modalités de financement liés à des critères ESG. Ces mécanismes reposent sur des avantages ou désavantages financiers appliqués selon l'atteinte ou non d'objectifs ESG fixés au préalable. Bien que CIC Private Debt espère développer cette approche, ce genre d'accord n'est pas systématique. Ce type de mécanismes suppose l'accord des autres participants du financement ainsi que celui de l'emprunteur.

b. Politique de vote

Comme mentionné précédemment, CIC Private Debt n'est pas actionnaire des sociétés en portefeuille sauf cas exceptionnels. Les Fonds de CIC Private Debt peuvent devenir actionnaire de sociétés non

cotées ou de sociétés cotées exceptionnellement. Dans ces cas-là, CIC Private Debt serait très minoritaire dans l'actionnariat de la société et ne dispose donc pas d'une position significative et influente.

Toutefois, CIC Private Debt met en place une politique de droit de vote. Les principaux points de la politique de vote de le Société de Gestion sont les suivants :

- CIC Private Debt exercera les droits de vote qu'elle détient pour toutes les participations en portefeuille où elle est actionnaire ;
- CIC Private Debt privilégiera le respect des principes généraux suivants :
 - La protection de l'intérêt à long terme des porteurs des Fonds,
 - L'intérêt social de l'entreprise,
 - Le traitement équitable des actionnaires,
 - L'intégrité des comptes et la transparence de la communication,
 - La prévention de conflits d'intérêts entre la société et les administrateurs par l'affirmation de la séparation des pouvoirs et une indépendance suffisante du conseil,
 - La transparence de la politique de rémunération des dirigeants et des éventuels plans de stock option et du caractère raisonnable des rémunérations qui doivent être liées à la performance de la société et à son évolution,
 - L'affectation du résultat et l'utilisation des fonds propres : gestion raisonnée des fonds propres,
 - Le développement stratégique.

c. Bilan de la stratégie d'engagement

Le premier bilan des initiatives d'engagement de CIC Private Debt repose d'abord sur la mise en place des rapports ESG et donc de la communication du questionnaire ESG de CIC Private Debt. Toutes les sociétés des quatre fonds concernés ont reçu le questionnaire contenant à la fois les exigences de CIC Private Debt mais également les exigences de la place.

Au cours de l'année 2021, le fonds en cours de déploiement de la stratégie Mezzanine & Unitranche était le fonds CIC Mezzanine et Unitranche Financing 5. Il s'agit du fonds pour lequel ont été réalisés les entretiens entre CIC Private Debt, le management des sociétés et le cabinet ESG. Le bilan de cette initiative est très positif, toutes les sociétés du portefeuille au 31/12/2021 ont accepté de participer à cet entretien. A l'issue de celui-ci chaque société a reçu une fiche bilan résumant l'entretien et proposant des recommandations.

Les ajustements de marge sur la base de critères ESG sont des mécanismes relativement récents qui se sont développés sur le marché de la stratégie Senior Mid Cap. En 2021, c'est le fonds CIC Debt Fund 3 qui était en cours de déploiement. Au 31/12/2021, 32% des sociétés financées par le Fonds ont bénéficié de mécanismes d'ajustement de la marge sur des critères ESG.

V. Informations relatives à la Taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Le rapport d'alignement sur la Taxonomie européenne évalue les niveaux d'alignement d'un portefeuille par rapport aux six objectifs liés au climat et à l'environnement définis par le texte réglementaire en déterminant l'implication des entreprises bénéficiaires dans les activités économiques éligibles à la taxonomie, en quantifiant les revenus respectifs de ces activités et en appliquant ensuite les trois étapes d'évaluation technique suivantes : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et des garanties sociales minimales.

Bien que CIC Private Debt ait intégré une partie dédiée à la Taxonomie dans le questionnaire des rapports ESG annuels, le sujet reste encore en grande partie non traité par les sociétés en portefeuilles. CIC Private Debt n'est pas en mesure de fournir l'alignement à la Taxonomie des sociétés en portefeuilles.

VI. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

En raison de la problématique de la disponibilité des données, CIC Private Debt n'a pas défini de stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.

A noter qu'un traitement particulier est tout de même appliqué à l'enjeu du réchauffement climatique lors de l'analyse ESG pré-investissement. Une partie spécifique est dédiée à cet enjeu notamment pour appréhender les risques en lien avec la société et sa façon d'y faire face.

Le questionnaire pour les rapports ESG annuels intègre également plusieurs questions en lien avec le réchauffement climatique afin de suivre l'évolution des sociétés en portefeuilles sur ces sujets.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

De la même manière que pour la limitation du réchauffement climatique et en raison de la problématique de la disponibilité des données, CIC Private Debt n'a pas défini de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

A noter qu'un traitement particulier est tout de même appliqué à l'enjeu biodiversité lors de l'analyse ESG pré-investissement. Une partie spécifique étant dédiée à cet enjeu notamment pour appréhender les risques en lien avec la société et sa façon d'y faire face.

Le questionnaire pour les rapports ESG annuels comprend également une partie dédiée à la biodiversité.

VIII. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Plusieurs éléments permettent d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques de CIC Private Debt.

Tout d'abord les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte lors de l'analyse ESG pré-investissement réalisée par la chargée de projets ESG. Cette analyse est menée sur tous les financements envisagés. Celle-ci a pour objectif d'identifier les différents risques liés au financement en question : risques de réputation, risques climatiques physiques, risques climatiques de transition etc. La chargée de projets ESG, la Secrétaire Générale et les directeurs d'investissement, s'assurent conjointement que cette analyse a bien été réalisée et que la grille ESG pré-investissement, document support de l'analyse ESG pré-investissement, est dans le dossier comité.

CIC Private Debt assure également un contrôle des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, lorsque les sociétés sont intégrées aux portefeuilles des fonds. En effet, dans le cadre des rapports ESG annuels, les questionnaires diffusés auprès des entreprises sont élaborés en intégrant des questions permettant d'évaluer l'évolution des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Les principaux risques ciblés par le questionnaire sont les risques de réputation, les risques climatiques physiques et les risques climatiques de transition.

Un second niveau de contrôle est réalisé pour assurer la bonne mise en pratique des procédures définies par la Société de Gestion ainsi que du respect de la politique d'investissement de CIC Private Debt. Ces différents éléments peuvent contenir des caractéristiques liées à l'ESG.

Enfin, étant filiale du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, CIC Private Debt est soumis aux contrôles mis en place par le groupe. Des audits internes périodiques sont réalisés sur notamment les différentes procédures de la Société de Gestion et sur la politique d'investissement, y compris concernant la prise en compte des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

IX. Impacts de la Loi Rixain

Au 31/12/2021, l'équipe de CIC Private Debt se composait de 27 collaborateurs. Parmi ces collaborateurs 41% sont des femmes et 59% sont des hommes.

L'équipe d'investissement de CIC Private Debt se compose de 16 personnes dont 3 femmes : une directrice d'investissement et deux chargées d'investissement senior.

Dans le cadre de sa politique de gestion, les décisions d'investissement sont prises lors des comités d'investissements. Lors de ces comités d'investissements les équipes d'investissements et de support rattachées aux fonds sont présentes. En revanche les membres votants du comité d'investissement sont majoritairement des hommes. Un comité sur quatre compte une femme dans les membres votants.

A terme, CIC Private Debt a pour objectif d'améliorer la répartition femmes hommes dans les équipes d'investissement. CIC Private Debt souhaite tendre vers une répartition femmes hommes semblables au niveau de l'effectif total et au niveau de l'équipe d'investissement.

En tant que SAS, la direction se compose du Président ainsi que du Directeur Général Adjoint. Aucune rotation à ces postes n'a eu lieu depuis la création de CIC Private Debt. Un changement de la répartition femmes hommes à la direction est donc peu régulier.